

(Mr. Souza e Silva, Brazil)

countries which had control over the technology involved and which continued to show a certain degree of reluctance in assuming more specific and universal commitments concerning access to such technology.

With regard to activities carried out through remote sensing satellite surveys of earth resources, his delegation was pleased with the work carried out thus far by the Working Group on Remote Sensing of the Earth by Satellite, which had begun to provide Member States with useful information and to identify the legal options open to the international community for the regulation of the different phases of remote sensing activities. The Working Group and the other United Nations bodies directly concerned with outer space activities should give further consideration to those important issues. The debate on that subject thus far had revealed delicate juridical and political problems that the Legal Sub-Committee must tackle realistically, giving them the priority they deserved.

The meeting rose at 11.05 a.m.



## NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

PROVISOIRE

Réservé aux participants

A/AC.105/C.2/SR.196

2 avril 1973

ORIGINAL : FRANCAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

SOUS-COMITE JURIDIQUE

Douzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA CENT QUATRE-VINGT-SEIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 30 mars 1973, à 10 h 50.

Président : M. WYZNER Pologne

SOMMAIRE

- Echange de vues général (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des quatre langues de travail (anglais, espagnol, français ou russe), de préférence dans la même langue que le texte auquel elles sont apportées. Les rectifications doivent être adressées en quadruple exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau LX-2332, et également portées sur un exemplaire du compte rendu.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 2 AVRIL 1973, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 5 AVRIL 1973.

Les participants sont priés de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

Cote

ECHANGE DE VUES GENERAL (suite)

M. DELROT (Belgique) dit que son pays suit avec le plus grand intérêt les travaux du Sous-Comité qui a déjà, en quelques années, élaboré trois instruments internationaux importants en matière spatiale. La Belgique attache en effet une importance extrême à la coopération internationale dans tous les domaines en général et dans le domaine spatial en particulier. La Belgique, qui assure la présidence du Groupe de travail commun CERS/CECLES chargé d'étudier et de suivre le déroulement des travaux de l'ONU en matière spatiale, souhaite enfin jouer un rôle actif au sein du Sous-Comité, et espère que la session en cours sera particulièrement constructive.

En ce qui concerne le projet de traité relatif à la Lune, la Belgique a appuyé l'initiative de l'URSS en vue d'appliquer à la Lune les principes juridiques déjà dégagés dans le domaine de l'espace. Il y a lieu d'espérer que les dernières difficultés pourront être aisément surmontées, grâce en particulier au rôle constructif de la Bulgarie qui a déjà tant fait à la session précédente pour rapprocher les différents points de vue en présence. La portée du traité ne devrait pas causer d'embarras, et une solution pourra certainement être trouvée en matière de responsabilité; il convient d'adopter, d'autre part, une attitude réaliste sur la question de la notification des lancements. En ce qui concerne les ressources lunaires, la Belgique estime qu'il importe de sauvegarder les intérêts légitimes des pays en voie de développement et de respecter leur volonté de participer à part entière à l'exploitation de ces ressources en adoptant à cet égard un régime international. Il y a lieu de remarquer, cependant, d'une manière générale, qu'il ne faut pas se laisser entraîner à utiliser des formules juridiques dont le contenu ne serait pas clairement défini.

Pour ce qui est de la question de l'immatriculation, le projet franco-canadien et celui des Etats-Unis sont une source de discussions fructueuses. La Belgique estime pour sa part, de manière réaliste, que la question de l'immatriculation est un corollaire du problème de la responsabilité du fait des objets lancés dans l'espace, et que l'immatriculation est nécessaire uniquement dans la mesure où elle doit permettre d'assurer la mise en oeuvre de cette responsabilité. Il faut espérer qu'une solution acceptable pourra être trouvée dans ce domaine aussi.

/...

(M. Delrot, Belgique)

Pour ce qui est du problème des télécommunications directes par satellites, la Belgique étudie très attentivement le projet de l'URSS. La délégation belge a déclaré en 1970, qu'elle ne pensait pas que ces techniques soient susceptibles d'une application immédiate. Cependant, une télévision communautaire au moyen de la réception directe par des postes individuels de signaux émis par satellite ne semble pas poser de problèmes insurmontables. La Belgique est toute disposée, comme la France et l'URSS, à s'efforcer de trouver l'équilibre indispensable sur le plan juridique et politique entre le principe de la souveraineté nationale et celui, que proclame l'UNESCO, d'une libre diffusion de l'information et de la culture.

En revanche, en ce qui concerne la télédétection des ressources terrestres au moyen de satellites, dont les résultats semblent prometteurs tant dans le domaine de l'écologie que dans celui de la prospection des ressources terrestres, la délégation belge estime que cette technique peut faire l'objet d'une application immédiate. Là encore, il s'agit de trouver l'équilibre nécessaire entre la recherche des données et leur utilisation, en songeant à la répartition des résultats obtenus.

La séance est levée à 11 h 5.

Colea